

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF2585

présenté par

M. Sansu, M. Maurel et M. Tjibaou

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	7 717 412
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	7 717 412	0
Financement des opérations patrimoniales en 2026 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	7 717 412	7 717 412
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise d'une part, à s'opposer à la baisse des crédits de l'action économie sociale, solidaire et responsable et d'autre part, il vise à indexer sur l'inflation les crédits alloués à ladite mission dans le cadre du PLF 25.

Afin de garantir la recevabilité financière de cet amendement, il est proposé de procéder aux mouvements de crédit suivants :

– Une augmentation de 7 717 412 euros d'AE et de CP de l'action 4 "Économie sociale, solidaire et responsable" du programme 305 « Stratégies économiques »

– Une diminution de 7 717 412 euros d'AE et de CP de l'action 7 « Développement international des entreprises et attractivité du territoire » du programme 134 « Développement des entreprises et régulations ».

Nous demandons la levée du gage par le gouvernement.